

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

RÉALISATION D'UNE PARTIE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT  
CULTUREL 2018-2020

**SECTION I**

DESCRIPTION DE LA DÉPENSE

**1.** Il s'agit de développer et de consolider les arts, la culture et les technologies par le soutien aux activités culturelles professionnelles, la consolidation des organismes professionnels, l'appui à la relève, le développement et l'aide ponctuelle à l'occupation d'un nouveau lieu, la promotion de la culture, les projets d'art public, la création de projets d'œuvres d'art public permanentes et majeures, le soutien à la création de murales par des artistes professionnels, la création d'installations culturelles éphémères, la création monumentale des arts de la rue, le soutien au démarrage de productions audiovisuelles, le soutien à la production de vidéos numériques et la production cinématographique et l'aide aux projets culturels numériques, en patrimoine et en médiation numérique en bibliothèques.

**2.** Il s'agit également de donner aux citoyens l'accès aux arts et à la culture dans les arrondissements notamment par des projets de soutien à la vie culturelle, des mesures spécifiques aux arrondissements, de l'aide aux immobilisations pour les bibliothèques, le soutien aux projets portant sur la jeunesse et l'éducation et les projets portant sur les aînés et la culture.

**3.** Il s'agit de mettre en valeur le patrimoine de la ville par la recherche et le développement des connaissances en patrimoine, la mise en valeur du patrimoine archéologique, l'aide à la restauration des bâtiments dans les sites patrimoniaux, la restauration, la rénovation, la construction et le recyclage résidentiel dans les sites patrimoniaux, l'aide à la restauration des bâtiments situés dans les secteurs à valeur patrimoniale, l'aide aux interventions immobilières prioritaires dans les sites patrimoniaux, l'aide aux interventions sur les espaces urbains et les immeubles publics à caractère patrimonial, le soutien à des projets de patrimoine religieux pour les communautés fondatrices, l'aide à des projets de diffusion des connaissances, le développement du design, le développement d'un espace collaboratif en archéologie, l'aménagement de places publiques et l'aide aux églises de valeur patrimoniale exceptionnelle. Certains de ces projets nécessitent l'embauche de personnel.

**4.** Il s'agit de soutenir les musées d'État pour la tenue d'expositions internationales majeures.

**5.** Il s'agit de développer et de soutenir le rayonnement de la ville, en tant que ville créative de l'UNESCO en littérature.

**6.** Il y a également lieu de mettre en valeur le partenariat ville/ministère de la Culture et des Communications par la communication, la publicité et la promotion des activités de gestion.

## **SECTION II**

### **ESTIMATION DU COÛT**

**7.** L'estimation du coût de la dépense décrite aux articles 1 à 6 s'élève à la somme de 41 405 000 \$.

**TOTAL : 41 405 000 \$**

Annexe préparée le 22 novembre 2018 par :

---

Chantale Émond  
Directrice de la Division des arts et du patrimoine  
Service de la culture, du patrimoine  
et des relations internationales